

La
de Lettre
de  Tresses
ensemble !

Journal de la majorité municipale – juin 2022

ÉDITO

Chères Tressois, Chers Tressois,

Comme chaque année nous souhaitons rendre compte du travail réalisé. Voilà déjà deux ans que les Tressois-es nous ont massivement renouvelé leur confiance en nous accordant près de 62% des suffrages. Fidèles à nos valeurs et aux engagements pris lors des élections, nous travaillons sans relâche dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Parmi les actions nombreuses et diversifiées conduites, deux projets majeurs pour la jeunesse se détachent : la reconstruction de l'école maternelle et la construction d'un deuxième groupe scolaire. Cela répond à deux catastrophes naturelles qui ont coup sur coup durement frappé la commune : la mise hors service du centre de loisirs (dont le toit s'est écroulé suite au soulèvement de la charpente par un vent extrêmement violent) et l'inondation dramatique de juin 2021 qui a fait de nombreux sinistrés et ravagé l'école maternelle. Résolument, nous poursuivons nos efforts et engageons les politiques publiques utiles à la commune.

Faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait et en rendre compte, telle est notre devise.

*Christian Soubie,
Maire et Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais*

Cette lettre a été exclusivement financée par les élus du groupe Tresses ensemble.

Retrouvez chaque jour l'actualité de notre commune sur notre page Facebook Tresses Ensemble Christian Soubie



Les pluies cataclysmiques de juin 2021 ont ravagé l'école maternelle mais la continuité éducative a été assurée. Les traditionnelles activités sportives de la salle multisports ont cédé la place à l'accueil des maternelles.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES : TRESSES S'ADAPTE ET ANTICIPE

► PROTÉGER

Le dérèglement climatique nous apporte son lot d'événements exceptionnels. L'hiver et le printemps de cette année ont été anormalement secs, même si nous avons subi le 15 mai au soir un violent orage avec abats d'eau, vents violents et grêle.

Plus les jours avancent et plus nous semblons nous orienter vers une période de sécheresse importante alors même qu'il y a un an, la commune était frappée par des pluies d'une intensité jamais vue à Tresses de mémoire d'homme. En juin 2021, plusieurs maisons situées à proximité des ruisseaux, ont été inondées et leurs habitants durablement affectés. Certains ont préféré quitter Tresses mais l'essentiel d'entre eux, parce qu'ils apprécient la qualité de vie dans la commune, souhaitent y rester, même le plus souvent dans leur maison notamment dans la résidence locative de la rue de la Mouture. En mars dernier, nous avons réuni les locataires sinistrés et leur bailleur Gironde Habitat pour un point d'étape sur leur situation. Après travaux, tous ceux qui le souhaitent réintégreront leur logement dans les mois prochains ; les autres seront durablement relogés. Le bailleur n'a rompu aucun bail sur le motif de cette catastrophe naturelle. Les habitations réhabilitées seront équipées par Gironde Habitat de batardeaux, des barrières anti-inondations.

Parallèlement, au travers du CCAS, nous proposons aux propriétaires situés près des ruisseaux une aide à l'achat de dispositifs anti-inondations, type batardeaux. En attendant la création par le Syndicat du Gua d'aménagements de régulation des crues (bassins de rétention...), ces équipements permettent dès à présent de protéger les maisons. Une réunion publique avec ce même syndicat a été récemment organisée.



La solidarité des Tressois s'est une nouvelle fois exprimée et a permis aux élèves de reprendre la classe après l'inondation de leurs écoles.



Réunion de crise avec M. le Sous-Préfet

Le Directeur académique de l'Education Nationale visite les écoles et la salle multisports. Priorité à la continuité éducative.



► ANTICIPER

La loi «Climat et résilience» du 22 août 2021 **établit la lutte contre l'artificialisation des sols** comme un objectif à atteindre à moyen terme. Nous l'avons intégré dans les outils de planification urbaine de la Commune (le Plan Local d'Urbanisme) et dans nos projets de création d'équipements structurants.

Nous avons ainsi engagé, une procédure de révision et de modification du PLU dont l'enquête publique s'est achevée le 1er juin. Elle vise plusieurs objectifs :

- Apaiser la densification en maîtrisant notamment les divisions de terrain par la création d'une obligation de maintien de cercles de pleine terre et l'application d'un coefficient d'emprise au sol échelonné.
- Elargir l'obligation de création de logements sociaux dès la réalisation de plusieurs logements.
- Préserver les qualités paysagères des zones urbanisées.
- Préserver le commerce de proximité.

Le projet de construction de l'école maternelle s'inscrit également dans ces objectifs. Le futur bâtiment se déploiera sur une surface au sol plus réduite grâce notamment à la création d'un étage. De plus, la construction sur pilotis, à l'impact écologique plus faible qu'une construction sur dalle, fait également partie des modèles de demain qu'il nous faut privilégier.

► S'ADAPTER

Cela fait maintenant plusieurs années que nous proposons aux jeunes Tressois déjeunant au restaurant scolaire des repas composés de produits bio, en circuits courts et sous label. Aujourd'hui, la moitié des repas servis à l'école sont bio. Outre l'intérêt pour la santé de ces produits, ce choix permet de dépasser les obligations de la loi EGALIM. Parallèlement, les élèves sont sensibilisés à la réduction du gaspillage alimentaire avec la mise en place d'une table de tri au restaurant scolaire.

► FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES

Les élus de la Communauté de Communes les Coteaux bordelais ont fait des déplacements doux, notamment à vélo, une priorité de leur mandat, contribuant ainsi à faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un diagnostic sur les 8 communes a été réalisé l'an dernier et présenté aux habitants. A partir de 2022 les réalisations d'aménagements (pistes et bandes cyclables, chaussées à voie centrale banalisée, véloroute, zones 30...) seront lancées. Le schéma prévoit plus de 3 millions d'euros HT d'aménagements à Tresses. Dans le même temps, par le CCAS, nous proposons une aide à l'achat d'un vélo électrique tandis que sur le marché, un Tressois installe un atelier de révision/réparation de vélo.

► S'ENGAGER DANS LA TRANSITION

ÉNERGÉTIQUE

D'ici quelques mois, le parking de la salle multisports de Pétrus sera couvert d'ombrières photovoltaïques. La production annuelle sera de 347 MWh soit la consommation moyenne annuelle de 75 foyers.

A l'issue des travaux de l'école maternelle, les deux écoles et plusieurs bâtiments du bourg (la mairie, la bibliothèque...) seront chauffés grâce à un réseau de chaleur en géothermie en quasi autosuffisance. Le nouveau bâtiment aux besoins énergétiques sobres et à l'énergie propre et bon marché contribuera à l'indispensable révolution verte et la transition énergétique.

Les logements municipaux en cours de réalisation dans l'ancienne maison des arts seront quant à eux équipés d'une chaudière mixte avec chauffe-eau solaire.



Comme nous nous y étions engagés, dans le cadre de la végétalisation de la commune, nous avons remis cet automne, une quarantaine d'arbres aux parents d'enfants nés dans l'année et avons planté un ginkgo biloba pour tous ces nouveaux-nés.

TRESSES, UNE COMMUNE À VIVRE

► SANTÉ PUBLIQUE, TOUS ACTEURS

Le plus fort de la crise du COVID semble être derrière nous. Nous reprenons peu à peu pleinement nos activités et notre vie sociale, sans toutefois oublier que le virus circule encore et qu'il nous faut protéger les plus fragiles. A l'ouverture de la vaccination aux seniors, nous avons ainsi proposé à chaque Tressois âgé un rendez-vous rapide et un moyen de transport pour s'y rendre. Ce sont ainsi 170 seniors qui ont été protégés.

Nous avons créé, en partenariat avec la Ligue contre le Cancer de la Gironde, des espaces sans tabac près des lieux fréquentés par les enfants et les jeunes : autour des écoles, autour des aires de jeux des parcs, au city-stade. L'objectif est double : changer le regard des enfants sur le tabac en dénormalisant sa consommation, et préserver l'environnement de la pollution des mégots.

Aux seniors qui sont plus de 600 à Tresses, nous proposons des ateliers bien-être et bien vieillir et favorisons leur vie sociale au travers de rendez-vous attendus comme la semaine bleue en octobre (spectacles, animations, expositions, voyages...) et le repas des aînés en hiver.



Espaces sans tabac : signature de la convention avec la Ligue contre le Cancer Gironde et remise du chèque de la collecte d'Octobre Rose.

► TRESSES, COMMUNE SPORTIVE

Tresses est une commune sportive qui rayonne au-delà de son territoire. L'année a été riche en réussites pour nos clubs. Saluons notamment, entre autres, les performances de l'AS Basket Tresses qui s'est hissée en Nationale 3 il y a quelques jours et celles de l'échiquier tressois qui évolue désormais en Nationale 1.

Nous étendons progressivement les chemins de randonnée ouverts sur la commune (Laroche, Jean Hourat...). Depuis quelques mois, il est désormais possible de rejoindre le chemin de Pétrus depuis celui de l'Ancienne Cure.

► A TRESSES, LA CULTURE S'EXPRIME

Le Reflet a désormais pleinement trouvé sa place dans la vie associative comme dans la vie culturelle de Tresses. De nombreux événements et spectacles y sont proposés, des artistes y viennent en création, les élèves assistent à des représentations et parfois même y participent...

Nous avons proposé une « carte blanche » aux jeunes Tressois. Les volontaires ont sélectionné dans les pépinières du Rocher de Palmer et du Krakatoa le groupe Chelabôm qu'ils ont programmé au Reflet le samedi 21 mai. Ils ont mené de A à Z ce projet : recherche d'un groupe, communication, gestion du budget, accueil des artistes, des techniciens et du public le soir du concert... Une belle expérience !

La découverte, le partage, la rencontre, l'ouverture au monde constituent le socle de notre projet autour du Reflet.

La médiathèque propose une grande variété de livres, revues, dvd, jeux vidéo... accessibles gratuitement ainsi que des ateliers et animations pour les tout-petits, les jeunes parents, les enfants et les adultes. N'hésitez pas à en franchir les portes !

N'oublions pas non plus les nombreuses associations qui font vivre la culture à Tresses !



Chaque année au mois de septembre, la vie culturelle tressoise s'anime au rythme du festival Culture BazAar

► L'ÉDUCATION, LA GRANDE PRIORITÉ DE NOTRE MANDAT

Après des années et parfois des décennies d'attente, plusieurs équipements éducatifs s'apprêtent à sortir de terre sur nos coteaux.

Les travaux de construction du futur lycée de Créon ont déjà démarré. Sa mise en service est prévue à partir de la rentrée 2023. A Fargues St Hilaire la communauté de communes met à la disposition du Département le terrain sur lequel sera construit le futur collège. Son ouverture est prévue fin 2024.

A Tresses, nous portons deux projets ambitieux pour les jeunes, conformément aux engagements pris lors des élections. D'abord la reconstruction de l'école maternelle, projet concrétisé après six ans d'une longue procédure menée en concertation avec tous les acteurs locaux et institutionnels. En responsabilité, nous avons poursuivi le projet à l'emplacement actuel, en plein centre bourg, pour qu'elle reste connectée avec l'école élémentaire, la médiathèque, la salle de sports, le city stade... autant de lieux où les enfants pourront continuer de se rendre aisément. Cette implantation est aussi souhaitée par les enseignants et l'ensemble de l'équipe éducative.

Afin d'anticiper une possible montée en charge du ruisseau, le projet de nouvelle école maternelle a été adapté et repose sur une construction avec des fondations transparentes, c'est-à-dire sur pilotis pour laisser passer l'eau et ne pas reproduire l'effet « barrage » de l'an dernier.

Pour préparer l'avenir et réparer les outrages de la tempête qui avait détruit le toit du centre de loisirs, nous portons également le projet d'un deuxième groupe scolaire. Situé à la Séguinie, le bâtiment accueillera les enfants des quartiers voisins, de la petite section au CM2. Il sera mutualisé avec un nouveau centre de loisirs, le Relais Assistantes Maternelles et un nouvel espace ludothèque, financés par la Communauté de Communes.



► IMPLIQUER LES TRESSOIS DANS LES PROJETS COMMUNAUX

Lors de la dernière mandature, nous avons créé le forum tressois, espace citoyen composé de personnes tirées au sort sur les listes électorales et appelées à formuler des propositions et à participer aux projets communaux. Depuis 2020, nous avons élargi ce forum, créé le budget participatif qui permet aux Tressois de proposer des projets puis de les soumettre au vote des habitants, nous avons créé la réserve communale de sécurité civile de Tresses, groupe de volontaires prêts à porter assistance lors d'événements exceptionnels par leur gravité, introduit un droit de saisine du conseil municipal par les habitants...

Parallèlement, nous organisons régulièrement des réunions publiques sur des sujets d'intérêt général (ex : réunion avec le Syndicat du Gua sur la prévention des inondations) ou sur les projets majeurs (ex : concertation sur le projet de l'école maternelle, sur le plan vélo par la Communauté de Communes ...). Nous réunissons les présidents de lotissements, interrogeons les habitants de quartiers sur les questions touchant leur cadre de vie (rue du Mayne, Chemin du Moulin...).



Inauguration dans la galerie marchande du poste du policier municipal : proximité, prévention, sensibilisation, sécurisation

STOP A LA DESINFORMATION

VRAI/FAUX ►

Hélas les élus et militants de la minorité se complaisent trop souvent dans la désinformation. Vous trouverez ici un florilège de mensonges éhontés et d'approximations douteuses dont nous avons depuis longtemps arrêté le décompte tant ils pullulent. A vous de juger.

Nous continuons de rappeler ici les faits.

► INONDATIONS

- *Le Maire aurait le pouvoir de définir les zones inondables (gazette n°38).*

FAUX

« L'Etat élabore et met en application des plans de prévention des risques naturels prévisibles tels que les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les incendies de forêt, les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes ou les cyclones. » Source : code de l'environnement, article 562-1. La Préfecture n'a par ailleurs jamais demandé le nom des sinistrés à la mairie.

- *Il suffirait de construire une digue pour retenir les eaux de la rouille Pétrus Bourbon (gazette n°38) .*

FAUX

Rappelons que le service compétent est le syndicat du Gua, épaulé par plusieurs cabinets d'étude depuis 2013. Jamais, à aucun moment, une telle solution n'a été proposée, car elle serait inefficace et contraire à la loi sur l'eau.

INCOHERENCE

- *Il faut arrêter d'imperméabiliser les terres (gazette n°38).*

Les pluies cataclysmiques de juin 2021 n'avaient jamais eu lieu dans l'histoire de Tresses : 3 fois la pluviométrie du mois en quelques heures. L'essentiel de l'eau qui ruisselait venait des terres agricoles argileuses qui ne pouvaient plus retenir ce subit amas d'eau. Et que demandent les colistiers de Mme. Balguerie, situés précisément en amont des cours d'eau comme M. Lacour, M. Denis, Mme. Gilly ? de classer en zone urbanisable les terres agricoles. Quelle famille a vendu le plus de champs devenus des lotissements et des entreprises ? la famille Balguerie (Bibonne 1, Bibonne 2, Bibonne 3, Bibonne 4, le Lavoir, le Bourg, garage Mercedes trucks, locaux d'activité en cours de construction et commercialisés par Consultimo...). Quelle réponse donne Mme. Balguerie quand on lui propose de lui acheter un terrain longeant la rouille Pétrus Laroche pour créer un bassin d'étalement protégeant le bourg ? refus absolu et ironique. Chez qui un espace boisé classé a été rasé sans autorisation chemin de l'ancienne cure ? Sur une propriété de la famille Guillot, colistièrre du NET. Où la minorité propose-t-elle de re-construire l'école maternelle ? dans le pré de Marès en imperméabilisant encore davantage les terres. Au contraire, les élus de Tresses Ensemble agissent pour réduire l'emprise urbanisable par parcelle, préservation des terres agricoles...

INCOHERENCE

► Un élu percevant une indemnité a manqué une réunion (gazette n°38).

Les élus perçoivent des indemnités en regard des missions et responsabilités qu'ils assurent. Tout cela est public et exposé dans les conseils et les comptes rendus. Pas de scoop dans cette mention de la minorité ; le travail des élus ne se résume heureusement pas à une présence passive derrière une table de réunion. Mais peut-être la minorité le croit-elle, elle qui réclamait l'an dernier que ses 5 élus perçoivent une indemnité alors qu'aucun d'eux n'exerce la moindre responsabilité, qu'ils refusent même de participer aux opérations funéraires et qu'ils sont souvent absents aux diverses réunions.

► ECOLES

► Depuis 2017 la minorité s'oppose au projet d'école maternelle (tract de juillet 2021 et gazette n°38).

Les élus de la minorité ont émis pas moins de 4 votes favorables au projet d'école maternelle en 2017, 2018, 2019. L'information est publique et se retrouve dans les comptes rendus des conseils, en ligne sur internet. Dans sa communication de campagne électorale en 2020 la minorité écrivait même : « il est évident que nous poursuivons une grande partie de la restructuration de l'école maternelle engagée actuellement. ». C'est après les élections et avant les inondations que la minorité retourne sa veste et s'oppose au projet, en votant contre des demandes de subventions alors même qu'elles réduisent le coût du projet pour les Tressois ! Tout récemment, sur une autre demande de subvention, les élus de la minorité n'ont plus été ni pour, ni contre, ils se sont abstenus.

► La majorité décide unilatéralement de reconstruire l'école sur le même site, un projet élaboré en 6 mois (gazette n°38).

L'actuel projet de l'école maternelle est le résultat de six ans de travail ; la première délibération votée à l'unanimité du conseil municipal date du 20 septembre 2017. La concertation a associé tout au long du processus, l'équipe éducative, les parents d'élèves, les Francas, le Département, l'Education nationale, les élus de tous bords. Les feuilles d'émargement des groupes de travail, comité de pilotage et autres réunions tenues depuis six ans en attestent. Les enseignants de l'école maternelle ont d'ailleurs récemment écrit « L'ensemble du projet a été unanimement accueilli avec enthousiasme par les enseignantes et l'ATSEM présentes. Nous voulons saluer le professionnalisme du cabinet d'architectes. Nous avons hâte d'investir ce nouveau lieu !!! ».

► La nouvelle école de Floirac (17 classes) serait moins chère que celle de Tresses (gazette n°38).

Tellement occupée à dire du mal d'un projet qu'elle a soutenu jusque-là la minorité va même jusqu'à comparer le coût d'un projet hors taxe hors frais d'architectes et de bureaux d'études, hors frais annexes... avec le coût d'un projet évalué toutes charges comprises ! En réalité, le prix au m² du projet tressois est conforme à ce qui se pratique ailleurs.

► Une école à Marès serait moins chère que dans le bourg (gazette 38).

Rien de plus faux ! Une construction importante sur un sol argilo calcaire requerrait la pose de micro pieux comme cela a dû être fait pour la salle du Reflet précisément à Marès. En outre implanter une école à Marès signifierait que l'on ne pourrait plus l'alimenter en liaison chaude avec des repas préparés dans la cuisine de l'école élémentaire comme aujourd'hui ; il faudrait donc passer en liaison froide, acheter un camion et ajouter une cuisine pour la remise en température. Et encore, les 50 places de parking du Reflet à proximité ne seraient pas en nombre suffisant et il faudrait alors créer des places de parking supplémentaires dans le parc. De plus 1,3 millions d'euros ont déjà été engagés sur le projet de l'école dans le bourg !

► La pétition rassemble la signature de personnes qui sont contre le projet d'école (gazette n°38).

La majorité a souhaité modifier le règlement intérieur du conseil pour favoriser la démocratie participative (pour mémoire la minorité avait voté contre). C'est ainsi que des citoyens peuvent demander au conseil municipal de débattre d'un sujet d'intérêt local. Les signataires (dont plus d'un sur cinq n'est pas électeur à Tresses alors même que c'est une condition de la saisine) n'ont pas signé une motion s'opposant au projet d'école, ils demandent un débat. Cela sera bien évidemment fait, conformément aux règles de droit.

► Le projet de deuxième groupe scolaire est abandonné (tract juillet 2021).

Pendant la campagne électorale la minorité a proposé de construire un deuxième groupe scolaire mais n'a jamais précisé où ni quand ni comment. En concertation avec l'Education nationale et la communauté de communes, la majorité travaille sur l'implantation d'un deuxième groupe scolaire à la Séguinie, rassemblant également le centre de loisirs, le relais d'assistantes maternelles et la ludothèque. L'étude de faisabilité est déjà terminée.

FAUX

FAUX

FAUX

FAUX

FAUX

FAUX

► PLAN VÉLO

- *L'avenue de Mézac permet d'y installer une piste cyclable (gazette n°38).*

Rien n'est plus faux et la minorité le sait bien puisqu'elle a posé la question en réunion du conseil municipal et que le consultant lui a répondu. L'information est publique et chacun peut trouver sur internet le cadastre de la commune et voir que l'emprise publique ne permet pas d'installer une piste cyclable. Les anciens Tressois se souviennent qu'il avait fallu 10 ans pour parvenir à élargir l'avenue de Mézac afin de lui donner le gabarit actuel et y adjoindre des trottoirs. Se lancer dans un nouvel élargissement prendrait encore à coup sûr 10 ans et serait d'un coût astronomique pour la collectivité, par des expropriations de riverains qui ne le souhaitent pas ! La solution proposée par le consultant repose au contraire sur des solutions immédiates et opérationnelles.

FAUX

- *La minorité est contre les aménagements du plan vélo (gazette n°38).*

Qu'il est difficile de suivre les tête à queue successifs de la minorité ! Sur la salle du Reflet elle avait voté pour puis contre ; sur l'école elle vote pour puis contre puis s'abstient ; sur le plan vélo elle vote pour en conseil municipal puis la semaine d'après en conseil communautaire, dans la même salle, avec le même consultant, présentant le même plan, elle s'abstient avant de dire maintenant qu'elle est pour le plan vélo mais contre le principal dispositif sur lequel il s'appuie...

FAUX



CAP33, chaque mardi de l'été



Le Carnaval anime les rues de Tresses



Anniversaire de la galerie marchande



Explication du fonctionnement de la table de tri de la cantine



Halloween Tenue du stand «Bonbons»



Inauguration de la CAPE de la gendarmerie



Point avec l'inspecteur académique sur les travaux à la maternelle après les inondations



Pollen & Plancton Spectacle au Reflet



Remise de la malette WPPSI à la psychologue scolaire



Réunion du comité de pilotage du projet de l'école maternelle



Réunion du Conseil municipal



Réunion publique PLU



Retrouvez-nous sur www.facebook.com/tresses.ensemble

www.tressesensemble.com

La
Lettre
de  **T**
Tresses
ensemble !

Journal de la majorité municipale – juin 2022

RECTIFICATIF

Chères Tressoises, Chers Tressois,

Une erreur typographique s'est glissée dans notre livraison de juin. Nous écrivions par erreur que M. Lacour figurait au rang des colistiers de la minorité qui, propriétaires de terres agricoles en amont de cours d'eau, en avaient sollicité le classement en zone urbanisable. C'est inexact, dans la mesure où c'est Mme Lacour, son épouse, qui est propriétaires de tels terrains.

DROIT DE REPONSE

Chères Tressoises, Chers Tressois,

Nous venons de recevoir un courrier recommandé avec accusé de réception adressé par un avocat de Bordeaux aux noms de Mmes Balguerie, Gilly et M. Guillot. Il nous est demandé la publication d'un droit de réponse.

Nous y faisons bien naturellement droit et reproduisons les termes exacts de ce texte.

Les élus de Tresses Ensemble

Droit de réponse

Nous avons demandé un droit de réponse tant les écrits de Tresses Ensemble de juin 2022 étaient selon nous fallacieux. Ce démenti a pour but de rétablir la vérité. Nous espérons que Tresses Ensemble arrêtera définitivement ces attaques personnelles.

La page 6 du journal de la majorité de juin 2022 dans un paragraphe intitulé « Incohérence » porte des attaques personnelles visant à discréditer des personnes sympathisantes ou membres du Nouvel Élan Tressois. Or nous tenons à préciser les éléments suivants:

- La famille Balguerie n'est pas celle qui a vendu le plus de terrains, même si dans le passé elle a effectivement cédé ou vendu des terrains notamment sous peine d'expropriation. Mais Mme Balguerie n'était pas propriétaire des terrains du lotissement Dupuch, ni du terrain «Mercedes», et de nos jours du terrain en contrebas de « Mercedes » en cours de commercialisation.

Mme Balguerie attend à ce jour la réponse à son courrier du 5 avril dernier au sujet du bassin de rétention étant donné que l'emplacement réservé au PLU ne se trouve pas sur sa propriété mais sur un terrain jouxtant sa propriété.

Mme Gilly n'est pas colistière.

La famille Guillot, colistière du NET, mais non élue n'est pas propriétaire de l'espace boisé classé sur lequel des chênes centenaires ont été abattus. A noter, lorsqu'il s'est agi de poursuivre le propriétaire de la parcelle incriminée, les services de la mairie ont su trouver son identité.

Nous ne pouvions pas laisser passer de telles informations erronées donc nous avons adressé un courrier à l'ensemble des élus de la majorité en leur demandant un droit de réponse.

Nous l'avons obtenu, il devra être publié rapidement par les mêmes moyens, sur une nouvelle lettre de Tresses Ensemble adressée à toute la population, déposée dans les boîtes aux lettres, et insérée dans la page facebook et le blog de Tresses Ensemble."

Ce texte appelle de notre part une question et quelques remarques.

N'aurait-il pas été plus naturel et plus simple, pour les membres de la minorité, de nous demander un droit de réponse sans faire appel à un avocat ?

D'autant qu'il n'y a nul propos fallacieux de notre part ; nous en accuser est en revanche diffamatoire mais nous ne nous laisserons pas entraîner dans ces bêtises procédurales.

Chacun peut vérifier s'il le souhaite, les diverses informations figurant dans notre lettre en consultant le rapport public du commissaire enquêteur sur la précédente enquête publique du Plan Local d'Urbanisme, les sites internet dédiés aux élections municipales et en interrogeant le cadastre.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une belle rentrée.